



CEEAC

ECCAS

**XXIII^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)**

Libreville, le 1^{er} Juillet 2023



AB

1. La XXIII^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est tenue le 1^{er} Juillet 2023, à Libreville en République Gabonaise, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.
2. Cette session de la CCEG avait pour thème « **Relever le défi du financement de la communauté pour accélérer le processus d'intégration de la région Afrique Centrale et soutenir la mise en œuvre de la réforme institutionnelle.** »
3. Ont pris part aux travaux, les Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants ou leurs Représentants dûment mandatés :
 - a) **Son Excellence Monsieur João Manuel GONÇALVES LOURENÇO**, Président de la République d'Angola ;
 - b) **Son Excellence Monsieur Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
 - c) **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo ;
 - d) **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo ;
 - e) **Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ;
 - f) **Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Équatoriale ;
 - g) **Son Excellence Monsieur Carlos Manuel VILA NOVA**, Président de la République Démocratique de São Tomé et Príncipe ;
 - h) **Son Excellence Monsieur Mahamat IDRIS DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad ;
 - i) **Son Excellence Monsieur Albert SHINGIRO**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale, Représentant **SEM Évariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République du Burundi ;
 - j) **Son Excellence Monsieur Lejeune MBELA MBELA**, Ministre des Relations Extérieures, Représentant **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun.
 - k) **Son Excellence Monsieur Vincent BIRUTA**, Ministre des Affaires Etrangères et Coopération Internationale, Représentant **SEM Paul KAGAME**, Président de la République du Rwanda ;
4. Etaient également présents aux travaux :
 - a) L'Ambassadeur **Gilberto Da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC ;

AB

g.

- b) Monsieur **Parfait ONANGA**, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union Africaine;
- c) Monsieur **Moussa Faki MAHAMAT**, Président de la Commission de l'Union Africaine.
5. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par les allocutions de : **Monsieur Parfait ONANGA**, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union Africaine; **Monsieur Moussa Faki MAHAMAT**, Président de la Commission de l'Union Africaine ; **l'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC ; ainsi que le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

SUR LES RAPPORTS

6. La Conférence a suivi la présentation du rapport du Conseil des Ministres préparatoire à la XXIII^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et a entériné les recommandations des Ministres.
7. La Conférence a reçu le Rapport d'activités de la Commission de la CEEAC et a pris acte. Elle a félicité le Président de la Commission et son équipe pour la densité et la qualité du rapport présenté ainsi que pour toutes les initiatives prises pour redynamiser la Communauté.
8. La Conférence a instruit la Commission d'exécuter le plan d'armement de l'Etat Major Régional de la FOMAC, conformément à sa Décision prise lors de la XXI^{ème} Session ordinaire, tenue le 25 février 2023 à Kinshasa.
9. La Conférence a félicité le Président de la Commission et son équipe pour les avancées réalisées dans la mise en œuvre de la réforme et l'a instruit d'accélérer la mise en place de tous les organes de la Communauté.
10. La Conférence a instruit la Commission d'accélérer la mise en œuvre de la Décision n°17/CEEAC/CCEG/XIX/21 relative à l'opérationnalisation de la zone de libre-échange de la CEEAC. Elle a également instruit la Commission d'œuvrer pour le lancement effectif de l'union douanière de la CEEAC à partir de janvier 2024.
11. Dans la perspective de la mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) en Afrique Centrale, la Conférence instruit la Commission d'élaborer le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique (PDIDE) de l'Afrique Centrale, ainsi que le Programme Régional d'Amélioration du Climat des Affaires (PRACA) en Afrique Centrale.
12. La Conférence a félicité la Commission pour les avancées réalisées dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures régionales. Elle a exhorté les Etats membres à

AB

S.

mobiliser les fonds de contrepartie nécessaires à la réalisation des études de faisabilité des projets matures.

13. La Conférence a félicité **Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC pour l'organisation de la première Conférence de Haut Niveau de la CEEAC sur la promotion et l'autonomisation de la Femme sous le thème : « *Bâtir en Afrique Centrale un Agenda Commun pour la Promotion des Droits des Femmes et leur Autonomisation* ». Elle a instruit la Commission d'institutionnaliser la tenue de cette Conférence.
14. Concernant les questions environnementales et climatiques, la Conférence a instruit la Commission de renforcer l'opérationnalisation du Hub régional sur la transparence de l'action climatique basé à Douala, en République du Cameroun.

SUR LA SITUATION POLITIQUE ET SECURITAIRE

15. La Conférence a exprimé sa préoccupation par rapport à la crise qui sévit au Soudan et à ses répercussions graves en République du Tchad et en République Centrafricaine. Elle appelle l'appui de la Communauté internationale sur la situation des réfugiés soudanais et des populations des pays d'accueil.
16. La Conférence a félicité les efforts des Autorités de Transition de la République du Tchad pour la bonne conduite du processus de transition en cours. Elle a salué **Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo pour les actions menées dans le cadre de sa mission d'accompagnement au processus de transition conformément au mandat de la session extraordinaire de la Conférence des Chef d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, tenue à Kinshasa le 25 octobre 2022. Par ailleurs, la Conférence a réitéré sa disponibilité pour apporter son appui matériel et financier à a République du Tchad pendant la période de transition.
17. La Conférence s'est vivement inquiétée de la persistance de la crise sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo et de l'accroissement des déplacés internes estimés à plus de 2.000.000 des personnes et des réfugiés, du fait des activités criminelles des groupes armés nationaux et étrangers en territoire congolais dont les Forces Démocratiques Alliées (ADF-MTM), les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO), le groupe ZAIRE, et particulièrement le Mouvement du 23 Mars (M23).
18. La Conférence a apporté son soutien aux processus de Luanda et Nairobi. Elle s'est félicitée de l'adoption, le 27 juin 2023 à Luanda, par la Quadripartite Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), d'un cadre de concertation et d'harmonisation de leurs initiatives et efforts en vue de la résolution de la crise sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo et dans la Région des Grands Lacs dans le cadre des processus de paix de Luanda et de

AB

9

Nairobi. Elle appelle à cet effet, toutes les parties prenantes à mettre en œuvre le plan de paix conjoint de ces deux processus.

19. La Conférence a exprimé son soutien aux efforts de l'Union Africaine visant la revitalisation de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la stabilité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région.
20. La Conférence a pris connaissance des appuis financiers de la République d'Angola, de la République Gabonaise et de la République du Sénégal pour le déploiement de la Force de la CAE. Dans ce sens, elle invite les autres États à contribuer également à cet effort.
21. La Conférence a noté l'amélioration de la situation sécuritaire en RCA, bien qu'elle reste encore volatile. La Conférence réitère son soutien ferme à la levée totale de l'embargo sur les armes pesant sur la RCA, par l'annulation du principe de notification qui impacte négativement sur l'efficacité des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et sur la Réforme du Secteur de Sécurité en cours, tout en constituant un risque d'insécurité persistant pour ce pays et la sous-région.
22. Le Conférence a également noté avec préoccupation l'extension aux côtes maritimes de la République Gabonaise, à l'instar des autres pays du Golfe de Guinée de la CEEAC, des cycles de menaces non traditionnelles ou asymétriques que sont la piraterie maritime, l'immigration clandestine, la pêche illicite, l'exploitation illégale des ressources naturelles et les trafics en tout genre. La Conférence instruit le Conseil des Ministres, la Commission et toutes les Instances compétentes de la Communauté, de tout mettre en œuvre pour contrer la progression de ces menaces.
23. La Conférence a instruit la Commission de tout mettre en œuvre pour accompagner les processus électoraux et référendaires prévus en 2023 dans la région.

SUR LE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE

24. La Conférence réitère l'importance de l'opérationnalisation du mécanisme de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) en vue de doter la Communauté des moyens financiers autonomes appropriés pour la réalisation durable de ses programmes et projets intégrateurs.
25. La Conférence a pris acte du paiement d'une partie des arriérés de contributions par certains Etats membres et de l'annonce faite par d'autres dans ce sens.
26. La Conférence a exhorté les États membres qui n'ont pas encore inséré la CCI dans leurs lois des finances respectives, de le faire et à mettre en œuvre intégralement ce mécanisme de financement.
27. La Conférence a instruit le Président en exercice du Conseil des Ministres, le Président de la Commission, le Ministre du Budget et des Comptes publics de la République Gabonaise, d'engager un dialogue politique bilatéral avec chaque État membre pour définir une feuille de route assortie d'un plan d'actions sur les mesures

à prendre par chaque pays pour apurer ses arriérés de contributions, insérer dans leurs lois de finances et appliquer intégralement le mécanisme de la CCI.

ADOPTION DES PROTOCOLES ET DECISIONS

28. Au terme de ses délibérations, la Conférence a adopté les Protocoles et Décisions suivantes :

- a) Protocole relatif au Parlement Communautaire de la CEEAC ;
- b) Protocole relatif à la Cour des Comptes Communautaire de la CEEAC ;
- c) Décision portant adoption du Règlement Intérieur révisé de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ;
- d) Décision portant adoption du Règlement Intérieur révisé du Conseil des Ministres de la CEEAC ;
- e) Décision portant adoption du Règlement Intérieur du Comité des Représentants Permanents (COREP) en formation Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) ;
- f) Décision portant adoption de « l'Agenda Commun » de la CEEAC pour la Promotion des Droits des Femmes et leur Autonomisation ;

29. La Conférence a instruit la Commission d'œuvrer à faire approuver par la prochaine Session de la Conférence les projets de textes restants, dans le strict respect des dispositions des textes fondamentaux en vigueur (Traité révisé, Cadre organique, Statut du personnel et Règlement financier de la Communauté).

30. La Conférence a pris acte de l'offre de la République du Burundi d'abriter le siège de la Cour des Comptes Communautaire.

CANDIDATURE DANS LE SYSTEME INTERNATIONAL

31. La Conférence a pris acte de la candidature de **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Philémon YANG**, ancien Premier Ministre, à la présidence de la 79^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies en 2024, introduite par la République du Cameroun.

32. La Conférence s'engage à lui apporter tout son soutien en tant que candidat unique de l'Afrique Centrale. Elle appelle à la solidarité de la Communauté et de ses États membres ainsi qu'à l'appui des autres pays africains afin que cette candidature soit portée par l'Union Africaine.

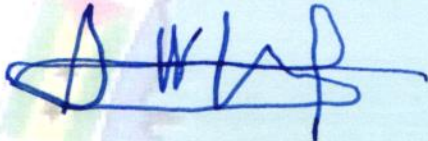
33. La Conférence instruit la Commission de mettre en application la décision prise lors de la 22^{ème} session ordinaire de la CCEG relative à la prise de fonction du Chef d'État-major Régional de la FOMAC au mois de juillet 2023, poste qui revient à la République du Burundi.

CLOTURE DES TRAVAUX

34. La Conférence a félicité le Président de la Commission de la CEEAC et son équipe pour la bonne organisation de la session et les actions menées en vue de l'avancement de l'agenda d'intégration régionale, malgré les contraintes diverses auxquelles la Commission a été confrontée.
35. La Conférence a exprimé sa gratitude à **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Chef de l'État, Président en Exercice de la CEEAC, pour son engagement constant pour la promotion de l'intégration des peuples et des économies de l'Afrique Centrale.

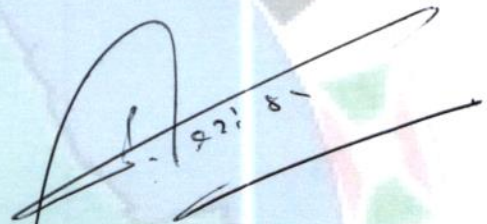
Fait à Libreville, le 1^{er} Juillet 2023

**Le Président de la République
Gabonaise, Président en exercice de
la Conférence des Chefs d'Etat et de
Gouvernement de la CEEAC**



**Son Excellence Monsieur Ali BONGO
ONDIMBA**

**Le Président de la Commission de la
CEEAC**



**Ambassadeur Gilberto da Piedade
VERISSIMO**